Projet :	**Nouveau centre communautaire** 10, rue du Centre communautaire Saint-François-du-Lac, Québec D25-5394
Maître de l'ouvrage :	**Municipalité Saint-François-du-Lac** 400, rue Notre-Dame Saint-François-du-Lac, Québec Chargée de projet : Mme Guylaine Dancause
Architecte :	**Bilodeau Baril Leeming Architectes** 1625, boulevard Mercure Drummondville (Québec) J2B 3N2 Téléphone : (819) 474.4966 252 Chargé de projet : M. Nicolas Bilodeau

La municipalité de Saint-François-du-Lac, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux pour un nouveau centre communautaire, au 10, rue du Centre communautaire, à Saint-François-du-Lac. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Chacune des soumissions (l'original et deux (2) copies) dans une enveloppe scellée, portant la mention « NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE – SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC », valide pour cent vingt jours (120) jours, sera reçue jusqu'au **30 novembre 2026 à 11:00 heure,** heure locale, à l'Hôtel de ville de Saint-François-du-Lac situé au 400, rue Notre-Dame, Saint-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0, pour être ouvertes publiquement, au même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont tenus responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Les plans, devis et autres renseignements pourront être obtenus à compter du **6 novembre 2026**. Les intéressés pourront obtenir les documents de soumission au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec l'un des représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou en consultant le site Web à l'adresse (http ://www.seao.ca/). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par SEAO. Toutes les questions devront être assignées à l'architecte Charles Seyer, à l'adresse courriel cseyer@architectes.ca.

La municipalité de Saint-François-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la municipalité de Saint-François-du-Lac n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Guylaine Dancause
Directrice générale et greffière-trésorière
La municipalité de Saint-François-du-Lac